

## Proclamation des résultats

### Renouvellement partiel des membres des Commissions Consultatives d'Établissement de l'Université du Mans

\*\*\*

#### Scrutin du 17 octobre 2023

- Vu** la délibération n°2009-01-08-2 du Conseil d'administration du 8 janvier 2009 approuvant les propositions pour la mise en place des Commissions Consultatives d'Établissement (CCE) au sein de l'Université du Maine ;
- Vu** la délibération n°2021-09-30-060 du Conseil d'administration du 30 septembre 2021 approuvant les statuts des CCE compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs ;
- Vu** la délibération n°2023-05-25-019 du Conseil d'administration du 25 mai 2023 approuvant la révision des statuts des CCE compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs ;

\*\*\*

- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-002 portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres des CCE de l'Université du Mans fixé au 6 janvier 2022 ;

\*\*\*

- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-042 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres des CCE de l'Université du Mans - Scrutin du 17 octobre 2023 ;

\*\*\*

- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-043 portant dispositions rectificatives relatives à l'organisation du renouvellement partiel des membres des CCE de l'Université du Mans - Scrutin du 17 octobre 2023 ;

\*\*\*

- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-045 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres des CCE de l'Université du Mans - Scrutin du 17 octobre 2023 ;

- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-046 portant sur la composition des bureaux de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres des CCE de l'Université du Mans - Scrutin du 17 octobre 2023 ;

\*\*\*

- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE**

les résultats des scrutins afférents au renouvellement partiel des membres des Commissions Consultatives d'Établissement (ci-après désignées « CCE ») (Scrutin du 17 octobre 2023).

**ARTICLE 1 - Résultats**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté SAGJ-23-042 susvisé, les membres des CCE sont élus au scrutin de liste par corps à un tour et à la proportionnelle au plus fort reste.

**Article 1.1 - Résultats pour la CCE A**

Au sein de la CCE A, collège A (Professeurs des universités et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
10	1	0	1

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<b>Liste « Défense du Droit »</b>		
MICHALIS Ioannis CHOLET Didier	1	2 sièges de titulaires

Sont donc élus en qualité de titulaires :

MICHALIS Ioannis  
CHOLET Didier

**Article 1.2 - Résultats pour la CCE H**

Au sein de la CCE H, collège B (Maîtres de conférences et personnels assimilés au sens du code de l'éducation), 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants étaient à pourvoir.

Le Mans, le 20 octobre 2023,



**Arrêté n°SAGJ-23-050**

**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres des CCE de l'Université du Mans (scrutin du 17 octobre 2023)**

Electeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés
11	6	0	6

La liste suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
<b>Liste « <u>Mathématiques'Mans</u> »</b> MORLAIS Marie-Amélie SABBAGH Wissal VOTSI Eirini BEN HARIZ Samir ESSTAFa Youssef	6	5 sièges de titulaires

Sont donc élus en qualité de titulaires :

MORLAIS Marie-Amélie  
SABBAGH Wissal  
VOTSI Eirini  
BEN HARIZ Samir  
ESSTAFa Youssef

## ARTICLE 2 – Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubrique « Université », « Elections 2023 - CCE » et affiché au sein de chaque composante de l'établissement à la diligence de leur responsable administratif.



Pascal LEROUX